

# Bachelier en gestion des ressources humaines

**HELHa Tournai - Frinoise** Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE G312 Pratique professionnelle: Rapport                  |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code   | SORH3B12  | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 3B  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 2 C   | Volume horaire  | 0 h         |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Sébastien BEEL</b> (sebastien.beel@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 20  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                     |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant de synthétiser son expérience de stage de bloc 3 et de porter un regard critique sur ce stage.

**Enseignants : Anne-Sophie Gaillet, Luc Dochy et Sébastien Beel**

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises
- 1.5 S'assurer de la transmission et de la compréhension des messages

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Analyser les contextes sociopolitique, économique et technique influençant le fonctionnement des organisations

Compétence 6 **Adopter un esprit scientifique et de recherche pour optimiser les prises de décisions, la mise en œuvre des plans d'action et les évaluer**

- 6.1 Identifier et circonscrire une problématique en gestion des ressources humaines

### Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : SORH3B13

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH3B12A Rapport de stage 3

0 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH3B12A      Rapport de stage 3

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Principe général :**

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

#### **Exceptions après délibération du jury :**

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2022-2023 posté sur ConnectED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier en gestion des ressources humaines

**HELHa Tournai - Frinoise** Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Rapport de stage 3  |   |                 |             |
|---|---|-----------------|-------------|
| Code  | 23_SORH3B12A                                    | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc  | 3B  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS  | 2 C   | Volume horaire  | 0 h         |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants | <b>Sébastien BEEL</b> (sebastien.beel@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération  | 20  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                             | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

*L'objectif du rapport stage de bloc 3 est de permettre à l'étudiant de synthétiser ses 12 semaines de pratique et d'en extraire les éléments importants (organisation, problématique,...)*

**Enseignants : Anne-Sophie Gaillet, Luc Dochy et Sébastien Beel**

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Synthétiser les 12 semaines de stage et exposer des points précis demandés dans les consignes

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Voir consignes de stage (syllabus "consignes de stage" posté sur ConnectED).

### Démarches d'apprentissage

L'étudiant, par sa curiosité, ses questions, obtiendra des réponses qui lui permettront de définir l'environnement de l'entreprise, ses problématiques, ses défis en terme de RH.

Chaque jour, l'étudiant répertoriera les tâches effectuées, les problématiques rencontrées et les solutions envisagées

### Dispositifs d'aide à la réussite

*Une séance d'information complète et précise est organisée en début d'année. De plus, le superviseur reste à la disposition de l'étudiant pour toute question que celui-ci pourrait avoir concernant la rédaction de son rapport de stage.*

### Sources et références

*nihil*

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les consignes distribuées en début d'année académique (Syllabus "consignes de stage" posté sur ConnectED).  
La documentation interne à l'entreprise.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

**Q 2 - Q 3 Travail de synthèse pour 100 % des points.**

**L'évaluation du rapport de stage se fera via le superviseur qui se basera sur une grille d'évaluation objective (+ copie étudiant).**

**Voir modalités détaillées dans le syllabus "consignes de stage".**

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Tvs       | 100 | Tvs       | 100 |

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

**Pénalité orthographique : si le rapport de stage comprend plus de 15 fautes (hors CV et lettre de motivation), l'unité d'enseignement sera sanctionnée par un ZERO (0/20).**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).